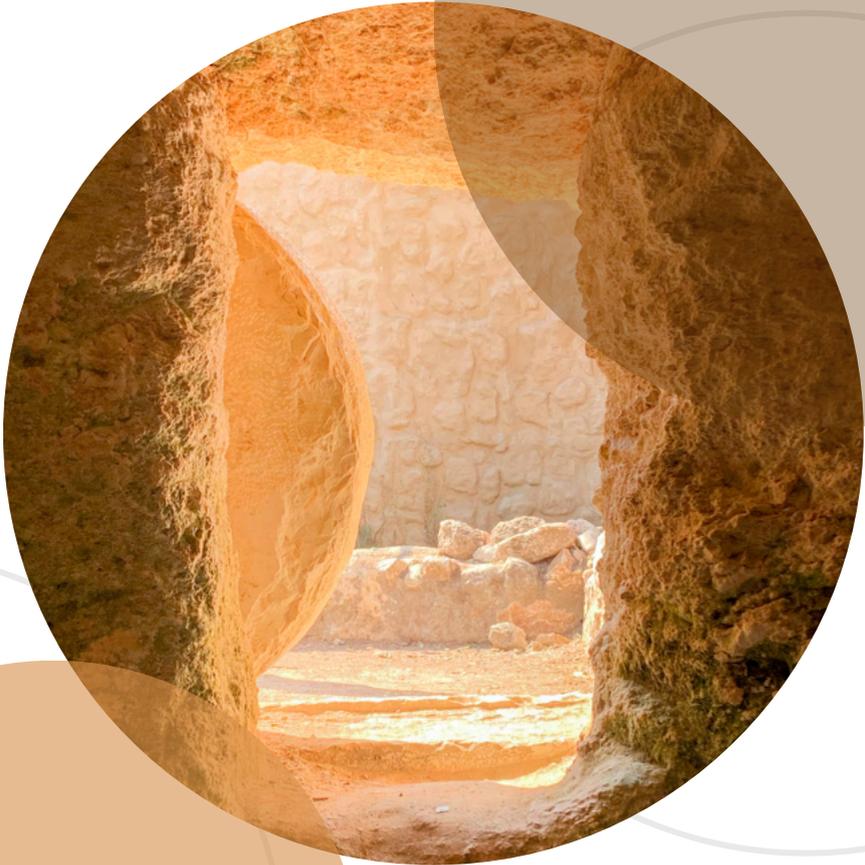


# REPÈRES DIOCÉSAINS POUR LA PASTORALE DES FUNÉRAILLES DANS LE DIOCÈSE DE CRÉTEIL

Complément aux orientations de 2018



2 novembre 2023

***« Moi je suis la résurrection et la vie,  
celui qui croit en moi, même s'il meurt vivra »***

(Jn11,25)



La préparation et la célébration des funérailles chrétiennes sont un service particulièrement précieux, porté par quelques-uns d'entre nous et il est bon que nous ayons des repères qui nous soient communs pour notre pratique. Elles ont été données dans les orientations diocésaines de 2018, toujours confirmées à ce jour.

Toutefois, l'adaptation à chaque situation particulière a fait émerger de nouvelles questions. Les responsables diocésains de la pastorale des funérailles m'ont demandé d'apporter au document de 2018 quelques précisions pour aujourd'hui.

Par-delà ces repères de mise en oeuvre, l'essentiel est avant tout dans notre témoignage de foi et d'espérance chrétienne :



**“C’est le mystère pascal du Christ que l’Église célèbre, avec foi, dans les funérailles de ses enfants. Ils sont devenus par leur baptême membres du Christ mort et ressuscité.” RF n°1**

## I. QUELQUES PERSONNES APPELÉES MAIS UNE ATTENTION DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE



Pour l'Église, "le temps des funérailles" déborde la seule célébration des obsèques : il ne se concentre pas uniquement sur un seul moment, ni un seul lieu, ni même sur un seul intervenant. Il offre un itinéraire en se déployant sur plusieurs lieux et à des moments différents : hôpital, domicile, église, funérarium, crématorium, cimetière, après-funérailles.

Il est déployé par toute l'Église dans le sens où il fait intervenir la communauté chrétienne à travers différents visages : service évangélique des malades, visiteurs d'hôpitaux, équipe de proximité paroissiale, diacre ou prêtre, équipe funéraires, curé de la paroisse.

Ce sont là autant de personnes, en des lieux et des moments différents, qui doivent permettre de vivre avec les familles un accompagnement, pas à pas, dans le respect, sur le chemin qui pourra les conduire à affermir leur espérance lorsque la mort survient.

**Les personnes qui reçoivent mission portent donc ce service au nom de toute la communauté paroissiale et diocésaine.**

## POINTS D'ATTENTION POUR NOTRE PRATIQUE

**1- Les crematoriums** assurant un service large sur le département, les personnes qui y sont missionnées reçoivent leur lettre de mission de l'évêque.



**2- Les personnes missionnées** en paroisse reçoivent mandat de la part du curé lors d'une célébration paroissiale. Il est précieux qu'elles puissent, de temps à autre témoigner de leur mission.

**3- Les mandats** seront de trois ans renouvelables et tiendront compte de la nécessité de formation et de relecture, soit au niveau diocésain, soit au niveau du doyenné.



**4- Les EAP** veilleront à renouveler régulièrement les appels de personnes qui pourraient s'ouvrir à ce service paroissial spécifique et à veiller à ce que des formations soient proposées à toute personne s'engageant dans ce service.

**5- S'organiser pour une veille** possible de présence en chaque paroisse, ou mutualiser en doyenné, aux temps de vacances

**6- Une attention paroissiale** doit être déployée pour l'après-deuil. Chaque paroisse est invitée à désigner à cet effet une personne pour cela. Lors de l'accompagnement des personnes en deuil habitant la paroisse, une carte est remise avec les coordonnées de cette personne. Un autre numéro de téléphone diocésain est mis sur la carte par défaut.

**"Je ne vous laisserai pas orphelins"**

Saint Jean, 14,18



## II. POUR CHAQUE DÉFUNT, UNE EUCHARISTIE SERA CÉLÉBRÉE SPÉCIFIQUEMENT À SON ATTENTION



Il est très significatif que toute prière eucharistique contient un memento pour les défunts. En effet, on ne célèbre jamais la messe sans y associer une intercession pour nos défunts, car il s'agit de la célébration du mystère pascal.

L'offrande du Christ est pour nous encore aujourd'hui.

# POINTS D'ATTENTION POUR NOTRE PRATIQUE

**1- Ce lien à l'eucharistie** doit donc toujours être manifesté lors de la célébration des funérailles selon des modalités qui dépendront du discernement de l'équipe d'accompagnement et qui indiqueront qu'au moins une messe sera célébrée pour le défunt, dans un lieu et une heure qui conviennent.

**2- Il peut être convenu** soit de célébrer l'eucharistie lors de la célébration des funérailles, soit de préciser lors de cette célébration le lieu et la date où l'eucharistie sera célébrée spécifiquement pour le défunt par la communauté chrétienne locale.



**3- Il est important** que la famille et les proches soient informés de cette célébration sans pour autant les obliger à y participer. Il conviendra en effet d'être attentif à leurs dispositions vis-à-vis de ce sacrement. Le rituel précise que si l'eucharistie est célébrée lors des obsèques, cela **"implique normalement que la famille ou une part importante de l'assemblée soit apte à participer activement à la messe, en particulier pour la communion"**. *RF n°15*

### III. MANIFESTER DANS NOTRE PRATIQUE QUE LA MISÉRICORDE DU SEIGNEUR EST POUR TOUS



Grâce à leur expérience, les équipes dédiées à ce service ecclésial accueillent la très grande majorité des demandes et accompagnent ainsi les familles avec une pratique déjà bien ancrée et valable pour tous. Il arrive toutefois que des situations particulières demandent attention.

# POINTS D'ATTENTION POUR NOTRE PRATIQUE

**1- Quelle que soit la manière** dont la mort est survenue, des funérailles chrétiennes doivent être célébrées pour tous les baptisés et manifester ainsi la miséricorde de Dieu. Les célébrations ont habituellement lieu dans les paroisses mais le diocèse continue de répondre aux demandes dans les funérarium et crématorium lorsque c'est la seule solution possible pour la famille.



**2- La demande d'une prière** de funérailles pour une personne non baptisée doit être honorée lorsqu'elle est demandée. Il s'agit là de manifester la miséricorde du Seigneur pour tous, bien au-delà de nos catégories, même si bien sûr nous veillerons à ne pas utiliser des rites évoquant le baptême. Si la lumière est utilisée, elle le sera seulement en vue de manifester l'espérance de la communauté en la résurrection.

**3- Lorsqu'il y a absence de corps**, même s'il y a une urne funéraire, le souvenir du défunt sera rappelé par l'urne ou un portrait situé dans un espace aménagé à l'entrée du chœur. Mais on veillera à ne pas y faire les rites effectués habituellement en présence du corps. Cette situation peut se produire lorsqu'une célébration des funérailles a déjà eu lieu en présence du corps, à un endroit éloigné.

## IV. INVITER AU DON EN VISANT UNE HARMONISATION DIOCÉSAINE DE NOS PRATIQUES DE CASUEL

Un travail sera conduit d'ici à trois ans pour harmoniser la pratique du casuel, jusqu'à ce jour très disparate dans le diocèse.

La pastorale des funérailles, si elle, appelle la participation à la vie de l'Eglise, doit être vécue dans la conscience vive d'un service de l'Eglise universelle qui proclame aujourd'hui le Salut.





Avec cette confirmation des orientations diocésaines de 2018 et ces nouvelles précisions, je souhaite ici adresser tous mes remerciements et mes encouragements aux équipes paroissiales d'accompagnement des familles en deuil, ainsi qu'aux équipes missionnées auprès des funérarium et des crematorium. Votre service est précieux. Il est une expression irremplaçable de la compassion et de l'espérance de toute l'Eglise diocésaine.

**Jeudi 2 novembre 2023, en la Commémoration de tous les fidèles défunts**

Monseigneur Dominique BLANCHET, évêque de Créteil

**Pastorale des funérailles**

Courriel : [pastorale.funeraillles@eveche-creteil.cef.fr](mailto:pastorale.funeraillles@eveche-creteil.cef.fr)

**Pastorale liturgique et sacramentelle**

Tel : 01 45 17 22 73

Courriel : [pls@eveche-creteil.cef.fr](mailto:pls@eveche-creteil.cef.fr)

**Evêché de Créteil**

2 rue Pasteur Vallery Radot

94000 CRETEIL

<https://catholiques-val-de-marne.cef.fr/>